

Contrat à livraison différée

Pour bloquer le prix à terme et le délai de livraison de votre grain.

VITERRA



Établir un prix et une période fixes pour les livraisons futures de grains.

En quoi ça consiste ?

Un contrat à livraison différée (CLD) bloque les prix à terme et la base de votre contrat, vous assurant ainsi un prix et une période de livraison fixes pour vos livraisons futures de grains.

Comment en bénéficier ?

En signant un contrat pour une quantité et une qualité spécifiques de grains ou d'oléagineux à un prix fixe pour une livraison future. Le paiement peut alors être émis à la livraison des denrées prévues au contrat.

Quels sont les avantages d'un contrat sur base fixe ?

- Vous permet d'établir un prix et une période de livraison fixes pour vos grains.
- Vous pouvez bloquer un prix pour un grade et une protéine donnés.
- Élimine le risque de baisse du marché à terme.
- Réserve de l'espace pour des livraisons futures.
- Vous aide à gérer vos besoins en matière de trésorerie.

Qu'est-ce que vous devez savoir ?

- Il se peut que le prix net de votre contrat à livraison différée ne couvre pas les frais d'entreposage de vos grains.
- Les prix à terme et/ou les niveaux de la base pourraient s'améliorer suite à la signature du contrat à livraison différée.

Quand s'en sert-on ?

Les vendeurs utilisent généralement le contrat à livraison différée quand le prix à terme et le niveau de la base réunis donnent un prix net qui atteint ou excède vos objectifs de commercialisation. Ce type de contrat permet aussi aux vendeurs de gérer les flux de trésorerie et de déterminer une période de livraison pour leurs grains.